

# L'alcool, facteur de violences sexuelles chez les étudiants

Laurent Bègue Shankland,  
professeur de psychologie sociale,  
université Grenoble Alpes (LIP/PC2S).

## L'ESSENTIEL

► Une enquête de 2024, réalisée auprès de 67 000 étudiants, montre l'ampleur des agressions sexuelles. L'alcool est impliqué dans 50 % à 66 % des cas. S'il altère certaines facultés des agresseurs, il fait aussi des victimes des cibles de choix. Dans les établissements d'enseignement supérieur, la régulation de la consommation d'alcool devrait être au cœur de la prévention des violences sexuelles.

La violence sexuelle est un problème social majeur qui peut entraîner des conséquences graves et durables sur la santé mentale et physique de certaines victimes [1]. Chez les étudiants, elle augmente les risques de désinvestissement du cursus et d'abandon des études. L'enquête<sup>1</sup> de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) et de l'université Grenoble Alpes sur les violences sexuelles dans l'enseignement supérieur, réalisée auprès de 66 767 étudiants, révèle l'omniprésence de l'alcool dans le parcours victimaire. Depuis leur entrée dans le cursus, 18,9 % des étudiants (23,8 % des femmes) ont subi des tentatives d'agression sexuelle et 14,9 % (18,7 % des femmes) des agressions sexuelles. Les tentatives de viol et les viols concernent principalement 2,9 % et 3,7 % de l'ensemble des répondants et 3,8 % et 5 % chez les étudiantes. L'implication de l'alcool est particulièrement flagrante : d'après les déclarations des victimes, les agresseurs étaient alcoolisés dans 62 % des tentatives d'agression sexuelle, 56 % des agressions effectives, 42 % des tentatives de viol et 43 % des viols. En agrégeant la consommation des auteurs et celle des victimes pour chaque situation, il apparaît que l'alcool est un facteur présent dans une proportion allant de la moitié aux deux tiers des violences sexuelles recensées.

De nombreuses recherches expérimentales établissent un lien causal entre la consommation d'alcool et la perpétration d'agressions sexuelles [2] en raison d'une altération profonde des fonctions exécutives, qui réduit les

capacités d'autorégulation. Elle favorise une forme de myopie attentionnelle centrée sur la satisfaction immédiate des désirs personnels au mépris des signaux sociaux complexes (comme le langage corporel d'autrui), des freins moraux ou des conséquences juridiques. Cette défaillance cognitive s'accompagne souvent d'une perception déformée où l'absence de résistance de la victime ou la simple politesse sont confondues avec le consentement. De plus, l'alcoolisation d'une victime potentielle agit comme un véritable critère de sélection pour les agresseurs. Des observations systématiques en milieu festif révèlent ainsi que plus une femme consomme de l'alcool, plus elle subit d'intrusions physiques, de contacts inappropriés et de commentaires sexuellement agressifs, et ce quel que soit le niveau d'ébriété des hommes qui l'approchent [3].

### Prendre des mesures efficaces

Des recherches se sont concentrées sur les situations de violence subies par de jeunes femmes lors de leur entrée à l'université. Il en ressort que chez les victimes, l'alcool contribue à altérer leurs capacités d'évaluation de la dangerosité d'une situation et d'autodéfense en cas d'agression [4]. Dans l'enquête de la Mildeca, les victimes se souvenaient avoir consommé de l'alcool dans 47,5 % des cas de tentative d'agression sexuelle, 44 % des agressions sexuelles, 35 % des cas de tentatives de viol et 37 % des viols. De plus, les victimes de viol (ou de tentative de viol) indiquaient dans presque 40 % des cas avoir consommé cinq verres d'alcool ou davantage. Une recherche effectuée sur une centaine de campus américains a mis en évidence qu'une forte proportion de consommations excessives d'alcool au sein d'un établissement accroît significativement le risque de subir des violences sexuelles, d'autant plus que l'ébriété des témoins diminue leur propension à s'interposer lors de situations critiques, et ce indépendamment de leur lien avec la victime [5]. Puisque l'alcool s'impose comme un déterminant central du risque d'être victime de violences sexuelles dans l'enseignement supérieur, les institutions universitaires se doivent d'instaurer des mesures de protection réellement efficaces. Actuellement, au-delà de la simple dénonciation des violences sexistes et sexuelles, le déploiement de stratégies de

prévention fondées sur des preuves exige que la régulation de la consommation d'alcool soit au cœur des dispositifs adoptés [6]. ■

1. En ligne : <https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/Etude%20VSS%20alcool%20et%20cannabis-%20MILDECA-UGA.pdf>

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Dilip D., Bates L. Sexual violence and mental health among college students in the era of #MeToo. *Violence and Gender*, 2021, vol. 8, n° 1 : p. 8-13. En ligne : <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1089/vio.2020.0033>
- [2] Bègue L. L'alcool favorise-t-il les conduites d'agression physique et verbale entre partenaires intimes ? Perspectives psychologiques. *Champanne/Penal Field*, 2017, vol. 14. En ligne : <https://journals.openedition.org/champanne/9525>
- [3] Graham K., Homel R. *Raising the bar: Preventing aggression in and around bars, pubs and clubs*. Londres : Willan Publishing, 2008 : 316 p.
- [4] Mohler-Kuo M., Dowdall G. W., Koss M. P., Wechsler H. Correlates of rape while intoxicated in a national sample of college women. *Journal of studies on alcohol*, 2004, vol. 65, n° 1 : p. 37-45. En ligne : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/15000502/>
- [5] Melkonian A. J., Ham L. S., Wiersma-Mosley J. D., Jackson K. K., Mobley A. M., Jozkowski K. N. *et al.* Alcohol intoxication impairs the bystander intervention process in a hypothetical sexual assault: A field investigation. *Psychology of Violence*, 2020, vol. 10, n° 6 : p. 657-666. En ligne : <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC9053246/>
- [6] Senn C. Y., Eliasziw M., Barata P. C., Thurston W. E., Newby-Clark I. R., Radtke H. L. *et al.* Efficacy of a sexual assault resistance program for university women. *The New England Journal of Medicine*, 2015, vol. 372, n° 24 : p. 2326-2335. En ligne : <https://www.nejm.org/doi/10.1056/NEJMsa1411131>



Cet article est sous licence internationale Creative Commons Attribution 4.0. qui autorise sans restrictions l'utilisation, la diffusion, et la reproduction sur quelque support que ce soit, sous réserve de citation correcte de la publication originale.